

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES HAUTS DU PERCHE SEANCE du 19 JUNI 2023**

Nombre en exercice : 31  
Nombre de présents : 23  
Nombre de votants : 28

Convocation du 8.06.2023  
Affichage du 8.06.2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf juin, s'est réuni le conseil communautaire des Hauts du Perche à la salle des fêtes de Marchainville suite à la convocation du 8.06.2023, affichée le huit juin 2023.

Etaient présents : M ANQUETIL Dominique, M BAILLIF Christian, Mme BERGER Frédérique, M BOUTTIER Jean-Jacques, Mme CHAMERET Stéphanie, M COUDRAY Pascal, M Du LAC Jean-Vincent, M DUGUET Christian, Mme EDOU Bernadette, Mme ENCELIN Elyane, M HOULLE Pascal, Mme LALAOUNIS Danièle, Mme LEROY Céline, M LE SECQ Emmanuel, M MICHEL-FLANDIN Patrice, M NAEL Jean-Marc, M ORY Gilles, M POIRIER Franck, Mme POUILLAIN Francine, Mme RADIGUET Angéline, Mme REVET Evelyne, Mme SAUVANEIX Alexandra, M VIANDER Marcel.

Etaient absents-excusés : M BLOTTIERE Philippe, Mme BRAULT Roselyne (donne pouvoir à Mme BERGER Frédérique), M DESCHAMPS Michel, Mme DJENNADI-MENEGHINI Virginie (donne pouvoir à M DUGUET Christian), M GUILLET Denis (donne pouvoir à M COUDRAY Pascal), M GUEUGNON Jean-Edouard, M GUYOT Philippe (donne pouvoir à M ANQUETIL Dominique), M JUSZEZAK Jean-Claude (donne pouvoir à M HOULLE Pascal).

Assistait également : M. LAMPERIERE Frédéric DGS, M. BRAMOULLE Bernard.

Monsieur ORY Gilles est nommé secrétaire de séance.

**DELIBERATION N° 2023.06.117**

**CHARTRE 2025-2040 PARC NATUREL REGIONAL DU PERCHE**

Depuis 2021, le Parc Naturel du Perche a commencé la révision de sa Charte.

La Charte est le document de référence autour duquel tous les partenaires se mettent d'accord pour élaborer le projet de territoire associant un maximum d'acteurs locaux, définir les objectifs et les moyen pour les atteindre.

Elle permet le classement du territoire en « Parc Naturel Régional » pour une durée de 15 ans.

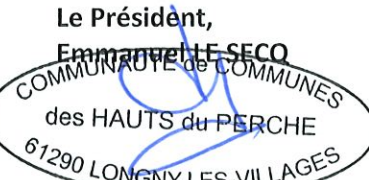
Un lien a été communiqué aux membres du conseil communautaire pour avoir accès à l'intégralité de ce projet de Charte.

**Les membres du conseil communautaire, après en avoir délibéré, décident avec 2 voix POUR et 26 ABSTENTIONS :**

- **De s'abstenir sur le projet de Charte du Parc Naturel Régional du Perche 2025-2040 et décident de mandater Madame Encelin pour s'exprimer sur ce document au sein du comité syndical et autoriser Monsieur le Président à signer si nécessaire tout document relatif à ce dossier.**

*Pour extrait certifié conforme*

*Certifié exécutoire après réception en sous-préfecture, le  
Et publication du*

**Le Président,**  
**Emmanuel LE SECQ**  
  
COMMUNAUTE de COMMUNES  
des HAUTS du PERCHE  
61290 LONGNY-LES-VILLAGES